

15 décembre 2022

Quand les astreintes deviennent une « usine à gaz »

Le directeur général avait programmé le lundi 12 décembre un comité technique (CT) et un comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) communs, avec un point unique à l'ordre du jour « *note de service actualisée relative au travail les week-ends et les jours fériés dans les services départementaux intégrant l'expérimentation des astreintes dans les services départementaux* ».

Le Sne-FSU, FO et la CGT ont refusé de siéger à cette instance qui n'avaient pas légitimité à se réunir sous l'ancienne représentation, suite aux élections, ce qui aurait entraîné l'invalidité des décisions prises en séance. L'OFB a beau affirmer que le ministère a réalisé une analyse juridique à ce sujet, l'établissement a été dans l'incapacité de nous la fournir.

Afin de faire plaisir à certain, le directeur général a voulu passer avec beaucoup de précipitation un texte qui relève de « l'usine à gaz », pour que les astreintes puissent être appliquées au 1^{er} janvier 2023.

L'expérience vécue fin 2020 n'a décidément pas servi de leçon à notre directeur général. Déjà à ce moment, un projet de texte soumis au comité technique avait été ajourné lorsque le Sne-FSU avait présenté une analyse juridique démontrant que la proposition était entachée d'irrégularité.

Après consultation du ministère par l'OFB, qui confirmait l'analyse produite par le SNE, la copie devait être revue en concertation avec les organisations syndicales. Cependant, par oubli probablement, elle n'est réapparue par enchantement qu'à la fin de cette année.



F.B.I.
Fausse Bonne Idée !!!!



La nouvelle proposition n'est pas pour autant satisfaisante et d'une telle complexité que les agent.es et l'administration auront beaucoup de mal à s'y retrouver. Pour ne citer qu'un exemple parmi tant d'autres : mise en place d'astreintes dont les heures travaillées seraient rémunérées en indemnité d'heure supplémentaire applicable de manière différentielle suivant le statut et la fonction des agent.es... (**vous n'avez pas tout compris ? nous non plus et c'est ce qui est inquiétant**).

En résumé, par deux fois il a été donné en fin d'année des consignes dans les services territoriaux, pour la mise en application dès le 01 janvier de l'année suivante, la prise en compte des astreintes dans les plannings prévisionnels, cela sans même attendre l'avis préalable des instances de concertation. On voit là toute la mesure du dialogue social, tout cela pour effectuer ensuite un rétropédalage auprès des services concernés et imposer une surcharge de travail aux personnels chargés de la mise en œuvre.

Pour le Sne-FSU :

- ✚ le processus présenté n'est pas abouti ;
- ✚ d'autres solutions peuvent être envisagées ;
- ✚ le principe du travail du week-end et des jours fériés doit être discuté dans le cadre d'une négociation plus globale sur le temps de travail à l'OFB.

N'hésitez pas à nous contacter sur ce sujet

Contactez votre section « Biodiversité »

Haut-de-France - Normandie

cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr
06 76 61 32 64

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse

snepacacorse@gmail.com
06 70 81 78 84

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sebastien.jacquillat@gmail.com

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne – Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne – Rhône-Alpes

oriol.pierre@neuf.fr
06 25 07 06 77

Occitanie

snesectionlr@gmail.com
06 83 61 17 37

06 34 04 63 29

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA
06 68 77 69 49
isabelle.heba@gmail.com

Pascal WANHEM
06 20 99 91 84
wanhem.sne@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

